

Érick ROUSSEL, P.R.C.E,

I.U.T. de Saint-Omer-Dunkerque, Département Gestion Administrative et Commerciale (GACO), Université du Littoral-Côte d'Opale

Avenue René Descartes, B.P. 99,

62968 LONGUENESSE

Doctorant, membre du G.R.E.L./I.M.N. Groupe de Recherche sur les Économies Locales dirigé par Hassan ZAOUAL

Adresse électronique: erick.rousseau@laposte.net

Proposition de communication pour la 3^{ème} rencontre du Réseau Universitaire d'Économie Sociale et Solidaire: « L'innovation en économie solidaire »

4, 5 et 6 mars 2003, Université de Toulouse 2-Le Mirail

<p style="text-align: center;"><u>L'utilité sociale, une approche innovante de la richesse</u> <u>pour dynamiser l'économie solidaire</u></p>

Mots clés : utilité sociale, association, bénévolat, lien social, reconsidérer la richesse, innovation sociale, débat citoyen

Introduction:

Les micro-expériences associatives foisonnantes au sein de l'économie solidaire ont prouvé leur efficacité et mis en évidence la capacité de mobilisation et d'innovation des acteurs sociaux. Cependant la pérennisation de ces activités et le développement de l'économie solidaire comme mode de régulation à part entière et non seulement comme refuge des exclus de l'économie de marché, nécessitent une remise en cause de la notion de richesse imposée par l'économie dominante.

Les associations sont principalement productrices de ces liens sociaux dont la destruction lamine la cohésion sociale surtout au détriment des personnes les plus fragiles. La reconnaissance de leur rôle impose un dépassement de la conception libérale de la richesse marchandisée qui n'accepte que les critères quantifiables et monétaires.

Les associations et plus largement l'économie sociale et solidaire apparaissent trop discrètes dans nos sociétés face à la suprématie de l'individualisme et du libéralisme, leur contribution au mieux-être des citoyens et à l'accroissement de la richesse est mal connu car peu visible, peu quantifiable. Leur rôle est pourtant fondamental, il est donc primordial de comprendre les raisons de ce phénomène et de tenter d'y remédier. Nous étudierons dans cette

communication les travaux de chercheurs qui apportent des propositions innovantes destinées à élargir le concept de richesse afin de ne plus négliger les apports qualitatifs.

L'enjeu est déterminant car « la manière dont les sociétés comptent et distribuent la richesse exprime toujours historiquement des choix de sociétés ; les rendre lisibles et conscients est une exigence démocratique.¹ » Selon l'expression de Patrick Viveret, il est donc urgent de « reconsidérer la richesse », d'enregistrer positivement les apports des associations afin qu'elles soient enfin reconnues et leurs activités pérennisées..

Dans une première partie nous tenterons de mettre en évidence les lacunes, les incomplétudes et les effets pervers de notre représentation de la richesse fondée principalement sur les critères quantitatifs et marchands utilisés par la Comptabilité nationale : le bénévolat et l'utilité sociale, environnementale et culturelle sont ignorés. Cependant les tentatives de dépassement des méthodes traditionnelles de mesure de la richesse par l'élaboration d'indicateurs sociaux synthétiques amorcent l'émergence d'un paradigme pluriel de la richesse.

Notre seconde partie tentera de montrer que l'économie solidaire et plus particulièrement les associations sont un creuset d'expériences innovantes qui permettent de dépasser la représentation marchande de la richesse et de lui substituer l'utilité sociale.

L'utilité sociale définie par Alain Lipietz comporte l'action en faveur des pauvres, plus précisément des « non-solvables », mais la production de services par les organismes de l'économie sociale et solidaire est complétée par un « halo sociétal » qui fait que la délivrance des services est « intimement liée au rétablissement d'un lien social, qui ne saurait se réduire à un service marchand.² »

Le bien-être et le bonheur des individus dépendent en effet largement de la qualité de leurs relations sociales, de leur environnement, de leur participation aux décisions qui concernent leur vie quotidienne, du respect et de l'autonomie dont ils bénéficient, mais aussi de la confiance, en eux-mêmes, dans leur entourage et dans leur avenir, que la société permet d'instaurer. Les associations au sein de l'économie solidaire participent activement à la reconnaissance de ces facteurs de richesses négligés voire méprisés car non marchands et non monétaires. Elles contribuent ainsi énergiquement à une innovation sociale majeure.

¹ Patrick VIVERET, Rapport de synthèse de la mission « nouveaux facteurs de richesses » au Secrétaire d'État à l'Économie Solidaire, janvier 2002, Lettre introductive.

² Alain Lipietz, « L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale », Rapport à Martine Aubry, Minstre de l'emploi et de la solidarité, mars 2001, p16.

1- Les incomplétudes de la mesure de la richesse par le PIB :

Depuis quelques décennies, la production de la richesse s'efface derrière la poursuite de la sacro-sainte croissance économique. Pourtant, cette croissance économique qui a permis un niveau de richesse jamais atteint n'a pas éradiqué le chômage ni l'exclusion : « en niveau absolu, il n'y a jamais eu, en ce début de XXI^{ème} siècle, autant de pauvres dans le monde.³ » Cette « religion » du taux de croissance et les effets pervers de son mode de calcul nous éloignent même probablement de la société du bien-être pour tous.

L'histoire du concept de richesse est déterminante pour comprendre notre conception actuelle qui minimise la valeur des services non marchands et non monétaires et leur utilité sociale. La Comptabilité nationale reste surtout attentive à la production marchande et néglige donc largement l'apport de richesse issu des associations et de l'économie solidaire qu'elle dilue dans les Secteurs institutionnels ce qui ne permet même pas d'isoler la faible part qui est quand même prise en compte.

11- La notion de richesse et sa mesure par la Comptabilité nationale :

Notre conception de la richesse est un enjeu majeur de société, elle est déterminée par les valeurs, les croyances et les principes de la théorie standard qui fondent cette société mais en même temps elle entretient ce mythe du tout marché. Pour Patrick Viveret, « on ne comprend pas l'incroyable force qui s'oppose, dans nos sociétés, à la prise en compte des enjeux écologiques, éthiques et spirituels si l'on ne fait pas retour sur le bouleversement mental et social qui a conduit nos sociétés à faire de la production de biens matériels vendus sur un marché le critère par excellence de la valeur et de la réussite.⁴ »

C'est au XVIII^{ème} siècle que « l'économie va assurer son autonomie par rapport au religieux, à l'éthique et au politique en donnant un sens nouveau aux concepts de richesse, de production et d'utilité. La construction des systèmes de comptabilité qui structurent encore notre représentation s'inspire en effet directement de ce bouleversement⁵. » Selon les mercantilistes la vraie richesse est constituée de métaux précieux qu'il faut accumuler et empêcher de sortir du territoire. Pour le courant physiocratique, la terre et l'agriculture sont seules créatrices de richesses et François Quesnay (1694-1774), son représentant le plus

³ Christian Chavagneux, « A la recherche de la croissance », Alternatives économiques HS n°53, 3^{ème} trimestre 2002.

⁴ Patrick Viveret, op cit 2002, p11.

⁵ Patrick Viveret, op cit 2002, p9.

connu, publie en 1758 son « Tableau économique » et donne une analyse globale du fonctionnement de l'économie sous forme d'un circuit économique qui préfigure la logique de nos actuelles comptabilités nationales. Dominique Méda considère que le premier coup de force de l'économie est l'assimilation de la richesse à ce qui est produit et peut être vendu et Adam Smith a ouvert le chemin en consacrant l'ensemble de son texte le plus célèbre à la notion de richesse⁶.

Le développement de la production industrielle amène Thomas Robert Malthus (1766-1834) à critiquer la définition des physiocrates qui ont « trop restreint le sens de ce terme⁷ ». Il propose d'élargir la notion de richesse à l'ensemble des ressources matérielles et incorpore les biens fabriqués par l'industrie. En 1820, l'auteur des « Principes d'économie politique » consacre son premier chapitre à la question de la richesse et en propose une définition qui « nous encombre aujourd'hui.⁸ » En effet, Malthus justifie de restreindre fortement le champ de la richesse et écarte des éléments constitutifs de la « bonne vie » et du bonheur des individus faute de savoir les quantifier. Il rejette la définition de lord Lauderdale pour lequel la richesse est « tout ce que l'homme désire comme lui pouvant être utile ou agréable⁹ ». En effet, Malthus considère cette conception trop extensive car elle inclut toutes les choses, matérielles ou intellectuelles, tangibles ou non, qui procurent de l'utilité ou des jouissances à l'espèce humaine ; elle comprend par conséquent les avantages et les consolations que nous retirons de la religion, de la morale, de la liberté politique et civile, de l'éloquence, des conversations instructives et amusantes, de la musique, de la danse, du théâtre et d'autres services et qualités personnels.

Si l'approche de la richesse préconisée par Lauderdale avait prévalu, la théorie économique aurait pu en être transfigurée mais Malthus y renonce car toutes ces sortes de richesses dépasseraient évidemment le champ d'une économie qui se veut autonome et il en résulterait « la plus grande confusion dans le langage dont l'économiste se sert¹⁰ ». La vraie richesse, ce sont donc d'abord les ressources matérielles du pays.

Il n'est pas surprenant qu'après la seconde guerre mondiale les dirigeants politiques donnent la priorité à la reconstruction et à la conception d'un outil permettant de faire repartir rapidement la production essentielle, celle qui doit satisfaire les besoins fondamentaux des hommes : se loger, se nourrir, se vêtir..., tel sera le but de la Comptabilité nationale française

⁶ Dominique Méda, « Qu'est-ce que la richesse ? », Flammarion, 2000, p.23

⁷ T. R. Malthus, « Principes d'économie politique considérés sous le rapport de leur application pratique », Calmann-Lévy, 1972, chap1, cité par Dominique Méda, op cit, 2000, p.24.

⁸ Dominique Méda, op cit, 2000, p.23.

⁹ Cité par Dominique Méda, op cit, 2000, p.25.

¹⁰ Cité par Dominique Méda, op cit, 2000, p.25.

qui intègre les services marchands. La richesse nationale créée pendant une année sur le territoire national par les agents économiques résidents depuis un an au moins est mesurée par l'agrégat principal, le Produit Intérieur Brut (P.I.B.), qui est évalué au prix du marché. Ce n'est qu'en 1976 que les services non marchands fournis par l'État à un prix inférieur au coût de production, sont inclus dans la richesse nationale telle que la conçoit la Comptabilité nationale. Les services non marchands sont considérés comme une consommation finale des administrations, leur prix n'est pas fixé par le marché, la production des administrations est donc évaluée au coût des facteurs dont sont déduites les consommations intermédiaires. Le PIB inclut ainsi une composante marchande et une autre non marchande.

Le Système Européen des Comptes (S.E.C. 95) est une adaptation du Système de Comptabilité Nationale de l'O.N.U. (S.C.N.93), il est adopté par tous les pays de l'Union Européenne et utilisé pour la première fois pour la présentation des Comptes de la nation de 1998.¹¹

Malgré ses évolutions successives, la Comptabilité nationale est loin de présenter une idée satisfaisante de la richesse du pays. Elle se heurte encore à de nombreuses difficultés d'ordre technique mais surtout elle reste fondée sur une conception erronée de la richesse. Une société riche est encore actuellement « une société qui produit.¹² » et nous utilisons encore un bien curieux « thermomètre » puisque nous ne savons jamais s'il nous indique la bonne température. Nous pouvons nous réjouir d'un fort taux de croissance de notre PIB s'il s'agit de créer des richesses et des emplois susceptibles d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la collectivité. Mais refusons d'applaudir si cette croissance est due à l'augmentation des accidents, à la progression de maladies nées de l'insécurité alimentaire, à la multiplication des pollutions ou à la destruction de notre environnement naturel. Faute d'établir un minimum de distinction, de nous limiter à une comptabilisation monétaire, sans procéder à une évaluation de la nature des richesses produites ou détruites, « nous sommes condamnés à voir nos outils actuels faciliter des comportements dangereux du point de vue du bien commun.¹³ »

D'autant plus que l'utilité sociale n'est pas mesurée et que la production associative est disséminée dans la Comptabilité nationale au point qu'il est impossible d'en approcher sa valeur globale évaluée dans ce cadre.

12- Les activités associatives mal traitées et disséminées dans la compta nationale :

¹¹ INSEE, « L'Économie française », Édition 1999-2000, Livre de poche, 1999, p127.

¹² Dominique Méda, op cit, 2000, p.40.

¹³ Patrick VIVERET, op cit, 2002, p7.

Les comptes nationaux français suivent en effet scrupuleusement – alors que d’autres pays ne le font pas – les recommandations du Système Européen de Comptabilité Nationale :

- les associations au service des entreprises (comme les syndicats professionnels) ou les organisations non lucratives dont les ventes ou la participation des usagers représentent plus de 50% des ressources (tourisme social, formation professionnelle, logement) sont enregistrées dans le secteur des sociétés non financières.
- Les associations financées à plus de 50% par les ressources publiques sont enregistrées dans le secteur des administrations publiques : c’est le cas des écoles privées, des hôpitaux, des établissements sociaux et de la majorité des services sanitaires et sociaux, des Maisons de la culture et des MJC..
- Les associations qui emploient moins de deux salariés sont enregistrées dans le secteur des ménages : les clubs de loisirs, les clubs de troisième âge, les groupes d’entraide...
- Les « institutions privées sans but lucratif au service des ménages » constituent un secteur résiduel. Autrefois appelées « administrations publiques », elles rassemblent les églises et associations culturelles, les partis politiques, les syndicats, les comités d’entreprise, les organisations de consommateurs, les associations caritatives et quelques associations de jeunesse ou culturelles. Ces associations sont financées principalement par les cotisations ou les dons.¹⁴ La fiabilité statistique des « administrations publiques » est très médiocre.

La Comptabilité nationale, en ne comptant que les activités qui peuvent être évaluées en termes monétaires, donne une « vision tronquée de la richesse.¹⁵ », elle ne permet pas de cerner correctement l’apport de richesse issu du secteur sans but lucratif, les comptes nationaux n’ont pas non plus voulu, jusqu’alors, créer un compte satellite spécifique aux associations qui aurait figuré en annexe au cadre central. Les comptes satellites de la santé et de l’éducation en particulier qui apportent des données tout à fait fiables pour une meilleure connaissance de ce secteur associatif font d’autant plus regretter cet éparpillement du secteur associatif.¹⁶

13- Critique du PIB comme instrument de mesure de la richesse

¹⁴ Édith Archambault, « Le secteur sans but lucratif », *Économica*, 1996, p.94.

¹⁵ Louisa Toubal, Philippe Frémeaux, « Comment mesurer la richesse ? », *Alter éco* n°193, juin 2001, p72.

¹⁶ Édith Archambault, « Le secteur sans but lucratif », *Économica*, 1996, p.95.

La mesure de la richesse par le PIB peut faire l'objet d'une double critique : elle comporte des erreurs techniques, des omissions et comptabilisations à tort de certains éléments mais de façon plus fondamentale, elle conforte le système économique marchand.

Certes mesurer l'activité non marchande n'est pas chose facile, moins encore dans le cas de l'activité non monétaire mais les évaluer même de façon approximative ne provoquerait pas davantage d'erreur que celle qui amène la Comptabilité nationale à prendre en compte positivement des éléments qui sont en fait des destructions qui devraient être soustraites de la richesse. Ainsi, l'incendie qui détruit la forêt l'environnement et les habitations ne provoque aucun enregistrement de réduction de richesse, au contraire, les flux monétaires provoqués par les activités des pompiers, les assurances, l'abattage des arbres calcinés, la reconstruction des maisons, le reboisement... augmentent le PIB !! L'assimilation de la richesse au PIB est donc bien « une sérieuse méprise.¹⁷ »

Le PIB « tente de mesurer la croissance des quantités ou « volumes des biens et des services produits dans la seule sphère économique, celle du travail monétarisé.¹⁸ » mais la Comptabilité nationale ne tient pas compte des coûts sociaux, du gâchis d'énergie, des souffrances provoqués par le chômage, les violences urbaines, les guerres. Elle est incapable de mesurer la productivité des agents de l'État, ou des services publics en général, et laisse penser qu'il n'y a là qu'une dépense¹⁹ sans tenir compte de leur contribution à la cohésion sociale.

Par contre, le PIB recense des productions dont la consommation n'apporte guère de satisfaction - l'essence consommée dans les embouteillages par exemple – alors qu'il omet de prendre en compte les conséquences négatives de l'activité économique - la pollution – et les activités bénévoles peuvent être considérées comme le faisant baisser.²⁰ Le niveau du PIB n'est donc qu'un « indicateur bien imparfait du bien-être ou de la qualité de vie dans une société. Par ailleurs, il n'est pas simple de définir la notion de production : le repas familial en est-il une ? Et l'éducation des enfants ? Et l'amour ?²¹ »

Dans une économie de services à changement technique rapide, la production est de plus en plus immatérielle et les améliorations qualitatives, savoir ce qu'il faut mesurer et comment le faire devient de plus en plus hasardeux.²²

¹⁷ Jean Gadrey, « A bas la dictature du PIB ! », Le Monde, 23 janvier 2002, p14.

¹⁸ Jean Gadrey, op cit, 2002, p14.

¹⁹ Dominique Méda, op cit, 1999, p302.

²⁰ Patrick VIVERET, op cit, 2002, p4

²¹ Arnaud Parienty, « La croissance est-elle encore mesurable ? », Alternatives économiques n°167, février 1999, p60.

²² Arnaud Parienty, op cit, 1999, p60.

Jean Gadrey insiste sur la nécessité de définir de nouveaux outils de pilotage économique et social pour guider les décisions et qu'il devienne possible « d'accorder une priorité à des objectifs de bien-être individuel et collectif, de qualité de vie, de qualité des relations sociales, de qualité du travail, de cohésion sociale, de développement durable.²³ » Le rôle primordial des associations deviendrait enfin visible.

Notre conception de la richesse reste donc encore très restrictive et largement soumise aux principes de l'économie standard qui privilégie la production de biens et services marchands. La production associative, dont le lien social, est sous-estimée et disséminée dans les Secteurs institutionnels, ce qui ne permet pas d'en mesurer toute l'ampleur. Cependant, la mise au point d'indices synthétiques a ouvert de nouvelles perspectives.

14- La mesure de la richesse par les indices synthétiques :

En 1972 William Nordhaus et James Tobin²⁴, de l'Université de Yale, ont évalué un agrégat baptisé *bien-être économique net*, - selon le terme proposé par Paul Samuelson - qui ajustait le Produit National Brut en retranchant les « maux », en ajoutant la valeur des activités non marchandes et en incluant la valeur des loisirs.²⁵ Mais c'est dans le cadre du PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement - que la critique des imperfections du système de mesure du PIB a débouché sur la construction de nouveaux indicateurs.

Inspiré par les travaux d'Amartya Sen, c'est en 1990 que le PNUD publie son premier « Rapport mondial pour le développement humain » et introduit un nouvel indicateur composite, l'Indice de Développement Humain (IDH). Depuis lors plusieurs indicateurs ont été élaborés et affinés.

Selon Amartya Sen, « le développement consiste à surmonter toutes les formes de non-libertés qui restreignent les choix des gens et réduisent leurs possibilités d'agir.²⁶ » Conformément à cette définition, le Rapport mondial sur le développement humain pour l'année 2000 appelle à « continuer le combat pour réaliser et garantir les libertés humaines dans sept directions dont la liberté de vivre sans souffrir de discrimination, dans l'égalité pour

²³ Jean Gadrey, « Nouvelle économie, nouveau mythe ? », Flammarion, 2001, p220.

²⁴ William Nordhaus et James Tobin, « Is Growth Obsolete ? », NBER Fiftieth Anniversary Colloquium, Columbia University Press, 1972.

²⁵ David Begg, Stanley Fischer, Rudiger Dornbusch, Bernar Bernier, Henri-Louis Védie, « Macroéconomie », Éditions, 1996, p92.

²⁶ Amartya Sen, « Un nouveau modèle économique », Odile Jacob, 2000, p10.

tous, la liberté de vivre à l'abri du besoin, dans des conditions de vie correctes, à l'abri de la peur, sans souffrir d'injustice, la liberté de participation, d'expression et d'association...²⁷.

L'IDH est destiné à identifier et mesurer les possibilités fondamentales dont doivent disposer les personnes pour s'intégrer à la société et lui apporter leur contribution. Il évalue trois critères essentiels du développement humain grâce à trois variables qui font l'objet d'une moyenne arithmétique : la possibilité de vivre longtemps et en bonne santé est mesurée par l'espérance de vie à la naissance ; la possibilité de s'instruire mesurée par le niveau d'instruction, combinaison du taux d'alphabétisation des adultes (pour deux tiers) et du taux de scolarisation des enfants (pour un tiers) ; la possibilité de bénéficier de conditions de vie décentes mesurée par le PIB réel par habitant en PPA (parité de pouvoir d'achat).

Dans le souci de mesurer les inégalités touchant aux potentialités de base des femmes, le PNUD publie depuis 1995 un indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) qui se calcule comme l'IDH mais exprime les disparités sociologiques entre hommes et femmes dans les trois domaines considérés. L'indicateur de participation des femmes (IPF) indique si les femmes sont en mesure de prendre une part active à la vie économique et politique. Il mesure les inégalités sociologiques entre hommes et femmes en termes de représentation et de pouvoir de décision. Il est axé sur les opportunités offertes aux femmes dans les sphères économique et politique.²⁸.

Le premier Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) est publié dans le rapport 1997 du PNUD, il mesure les déficits sur le plan du développement humain et reflète les carences qui subsistent. IPH1 est calculé pour les pays en développement, il comprend le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de quarante ans, le pourcentage d'adultes analphabètes et le manque de services, publics et privés, procurés par l'économie dans son ensemble, ce manque est exprimé par le pourcentage d'individus n'ayant pas accès aux services de santé et à l'eau potable et par le pourcentage des enfants de moins de cinq ans qui souffrent d'insuffisance pondérale. IPH2 est calculé à partir de variables adaptées à la situation des pays industriels et envisage l'exclusion comme forme de manque spécifique. Il se calcule à partir du pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de soixante ans, le pourcentage d'illettrés, le pourcentage d'individus vivant en deçà du seuil de pauvreté (correspondant à la demi-médiane du revenu disponible des ménages) et le pourcentage de la population en situation de chômage de longue durée (depuis au moins 12 mois)

²⁷ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2000, p29 à 42.

²⁸ PNUD, Rapport 2000, op cit, p18.

La mise au point de nouveaux indicateurs, les modifications qui leur sont apportées régulièrement et les critiques auxquelles ils sont encore exposés, sont révélatrices des difficultés méthodologiques de cet exercice. Cette évolution est cependant le résultat de la volonté de rendre ces outils les plus fiables possibles mais ils doivent donc être utilisés avec beaucoup de précautions.

Le PIB, malgré toutes ses lacunes est devenu une référence, voire une religion au point de rythmer notre vie économique et sociale. Les indicateurs composites du PNUD sont de plus en plus cités pour tempérer l'hégémonie du PIB. De plus, les chercheurs sont ainsi incités à explorer de nouvelles pistes pour proposer des outils alternatifs de mesure de la richesse.

2- Des approches innovantes de mesure de la richesse

Face à la suprématie du marché et de l'État, ces deux modes de régulation principaux, les organisations de l'économie solidaire parviennent difficilement à faire reconnaître leur rôle économique et social. Leur statut est fragile car elles dépendent largement des ressources que l'État leur accorde et les entreprises privées marchandes les accusent de concurrence déloyale. Mieux éclairer l'utilité économique et sociale des organisations de l'économie solidaire et des associations permet de justifier la réglementation et le financement en leur faveur afin de pérenniser leur activité.

Dès 1988, le C.N.V.A. – Conseil National de la Vie Active – constate l'écart entre le développement massif de la vie associative et sa reconnaissance institutionnelle, il souhaite que « la production d'une utilité sociale et économique spécifique liée à la nature même du projet et de la démarche associative, soit reconnue et qu'un effort important de clarification soit entrepris.²⁹ » Ses travaux font apparaître cinq critères d'utilité sociale : primauté du projet sur l'activité, non lucrativité et gestion désintéressée, apport social des associations à la collectivité, fonctionnement démocratique, et existence d'agrément³⁰.

Alain Lipietz propose l'idée d'un « label d'utilité sociale et solidaire » attribué aux personnes morales qui répondent à ces cinq critères rassemblés dans une « charte ». ³¹ mais la définition et la méthode de mesure de l'utilité sociale n'ont pas suffisamment progressé. Dans le cadre du programme de recherche « L'économie sociale et solidaire en région », lancé en 2001 par Guy Hascoët, alors Secrétaire d'État à l'Économie solidaire, l'un des quatre

²⁹ Conseil National de la Vie Associative, « Le C.N.V.A. au service de la liberté d'association », La Documentation Française, 2001, p48.

³⁰ Conseil National de la Vie Associative, op cit, 2001, p55.

³¹ Alain Lipietz, « L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale », Rapport à Martine Aubry, Minstre de l'emploi et de la solidarité, mars 2001, p78.

séminaires porte sur « L'utilité sociale et les bénéfices collectifs de l'économie sociale et solidaire : évaluations socio-économiques ».

Pour Jean Gadrey qui dirige ce séminaire, les organisations de l'économie solidaire produisent non seulement des biens et des services mais aussi des effets collectifs positifs dont la dénomination varie selon les approches : utilité sociale, bénéfices collectifs, valeur ajoutée sociale ou sociétale, plus-value sociale ou sociétale, etc.

Une des principales utilités de l'économie sociale et solidaire consiste dans la production de services destinés à satisfaire des besoins non satisfaits ou mal satisfaits. Nous proposons d'apprécier l'utilité des associations en nous inspirant de Guy Neyret: dans un premier temps, l'utilité socio-économique, puis l'utilité sociale « interne » et enfin l'utilité sociale « externe ».³²

21- L'utilité socio-économique des associations

Elles produisent des utilités économiques ordinaires pour lesquelles on dispose de conventions de mesure communément admises. Leur utilité socio-économique peut être rappelée en quelques chiffres : 60 à 70 000 associations sont créées chaque année. Sur les 800000 associations supposées vivantes, environ 125 000 sont employeurs de 960 000 salariés en équivalent temps plein en 1995, soit près de 5% des emplois rémunérés en France, l'équivalent de l'emploi dans l'agriculture qui correspond au secteur primaire. Cet emploi associatif progresse de 3,4% par an alors qu'il stagne ou diminue dans la plupart des autres secteurs. Les heures de travail bénévole représentent en 1995 environ 1 100 000 emplois en équivalent temps plein.³³

Cette utilité socio-économique est mal connue et donc largement négligée du fait qu'elle est particulièrement disséminée dans les Comptes de la nation et que, de plus, ces organisations ont pour spécificité de produire principalement de l'utilité sociale.

22- L'utilité sociale interne

Le mode de fonctionnement interne de l'organisme d'économie solidaire est fondé sur des principes et des valeurs qu'il est nécessaire de ne pas laisser s'édulcorer. Les contraintes du

³² Guy Neyret, « A propos de l'utilité sociale des organismes de l'économie solidaire », 29 octobre 2002, communication au séminaire « L'utilité sociale et les bénéfices collectifs de l'économie sociale et solidaire : évaluations socio-économiques », coordination, animation et synthèse : Jean Gadrey, 29 octobre 2002.

³³ Édith Archambault, « Le secteur sans but lucratif en France et dans le monde. Résumé des résultats du programme comparatif John Hopkins », Fondation de France et Observatoire de la générosité et du mécénat, mai 1999, p2 et 3.

fonctionnement quotidien ne doivent pas faire oublier les règles de démocratie, de transparence, de respect mutuel ni de priorité au lien social.

Cette utilité sociale interne mobilise « les ressources provenant de la gratuité mises en œuvre pour produire le service : bénévolat, dons, cotisations, subventions privées.³⁴ » Ces ressources permettent d'abaisser le coût du service mais d'autres composantes de cette utilité sociale interne sont plus difficiles à quantifier. Les organismes d'économie solidaire inspirent confiance à leurs usagers et partenaires grâce à leurs spécificités telles que la non-lucrativité, la transparence, la qualité du service³⁵.

Certaines mesures ne sont pas aisées mais les praticiens et les chercheurs tentent d'aborder la question de façon pragmatique par des enquêtes, des interviews synthétisées par des grilles d'analyse.

221- L'expérience d'évaluation de l'utilité sociale associative de Culture et Promotion

Le réseau associatif Culture et Promotion s'est saisi de la question de l'utilité sociale en 1999. Créé en 1955, ce réseau national d'éducation populaire rassemble une trentaine d'associations du niveau local aussi bien que national qui agissent dans le champ du développement local et de l'insertion sociale et professionnelle. Leur projet se situe dans une double perspective : l'exercice réel de la citoyenneté pour tous et la transformation des rapports économiques et sociaux.

C'est dans cette perspective qu'en 1999, neuf associations volontaires du réseau décident de tenter une expérience innovante : « conduire une démarche d'évaluation – et non plus se soumettre à une évaluation –, c'est avant tout réfléchir au projet, se demander ce en quoi on est porteur de transformation sociale.³⁶ » Trois objectifs sont fixés : mobiliser le réseau sur l'évaluation de l'utilité sociale des associations, tester une démarche d'évaluation de l'utilité sociale des associations et construire des outils et enfin, mettre à jour des éléments de définition de l'utilité sociale des associations.³⁷

La démarche adoptée se déroule en quatre étapes : la définition de la méthode, (sensibilisation des associations), l'évaluation d'une action par association selon sa propre définition de l'utilité sociale, l'évaluation de l'action au regard de critères communs d'utilité sociale et enfin le bilan et les perspectives.

³⁴ Guy Neyret, op cit, 2002.

³⁵ Guy Neyret, op cit, 2002.

³⁶ Loïc Danieau, « Attention évaluation », Dossiers pour notre temps n°98, juillet-septembre 2001, p2.

³⁷ Hélène Duclos, « Démarche et déroulement de l'expérimentation », Dossiers pour notre temps n°98, juillet-septembre 2001, p5.

Cette méthode est remarquable par son origine associative mais aussi par la volonté d'associer les bénévoles et les salariés à l'élaboration des critères d'évaluation de l'utilité sociale de leur organisation et à l'évaluation elle-même. Pragmatique, elle s'effectue avec la collaboration d'un intervenant extérieur dans le but que chacun puisse s'interroger sur l'identité de son organisation et le sens de son projet associatif. Il s'agit d'une construction collective de la méthode d'évaluation.

222- Le bilan sociétal

Mis au point par la Confédération Française de la Coopération Agricole depuis 1998, le Bilan sociétal est destiné à « mesurer, évaluer, comparer [...] la vie de l'entreprise coopérative pour que nos valeurs créent de la valeur.³⁸ » Cet outil d'évaluation porte une appréciation sur l'action globale de l'organisation au-delà de ses seuls résultats comptables et financiers. Il permet de mieux appréhender les conséquences de ses activités sur son environnement en termes écologiques, sociaux, humains et dans le respect des droits humains.

Le bilan sociétal est à la fois un facteur de progrès interne pour la coopérative car il constitue un outil d'aide à la décision pour les dirigeants, un outil d'animation interne de l'ensemble des acteurs de la coopérative et tout particulièrement des adhérents, il est support de dialogue mais également un moyen de valoriser les actions de la coopérative vis à vis de l'extérieur : il permet de renforcer et repositionner les valeurs coopératives.

Le bilan sociétal repose sur un référentiel qui évalue l'action coopérative à travers cinq domaines : la démocratie interne et la vie coopérative, la promotion des hommes, la solidarité et le mutualisme, l'action économique de la coopérative, la coopérative dans son territoire. Dans chacun de ces domaines des paramètres sont évalués à partir d'indicateurs chiffrés, de recensement d'actions considérés comme « données objectives » mais aussi d'appréciations qualitatives telles que la notation des actions de la coopérative sur une grille de 1 à 4. Ce référentiel permet de disposer d'un état des lieux global de l'impact sociétal de la coopérative et de mesurer son évolution.

La méthodologie choisie repose sur l'auto-évaluation responsabilisante et le processus participatif. La notation des paramètres est réalisée dans le cadre d'une consultation des acteurs de la coopérative mais cette consultation qualifiée de « plus ou moins large » laisse une large autonomie aux dirigeants locaux dont certains ne la pratiqueront que sous la pression des acteurs locaux si eux-mêmes sont sensibilisés et motivés.

³⁸ Confédération Française de la Coopération Agricole, « le Bilan sociétal », www.cooperation-agricole.coop.

Cette méthode participative aboutit à l'élaboration d'un diagnostic en termes de points forts et points faibles et d'un plan d'action à moyen terme avec des objectifs d'amélioration. La méthode du bilan sociétal est évolutive et une expérimentation nationale a été lancée en janvier 2001 par le Conseil d'administration de la CFCA. Un réseau de « correspondants bilan sociétal » a été constitué, ces relais diffusent l'information et accompagnent les coopératives dans leurs travaux. L'expérience a commencé avec une douzaine de coopératives pilotes, elle devrait s'étendre à une cinquantaine sur la période 2001-2003. Les outils sont validés, enrichis au fur et à mesure de leur expérimentation, un guide méthodologique élaboré qui précise les orientations et choix possibles.

Cette démarche innovante issue d'une réflexion lancée par le CJDES – Centre des Jeunes Dirigeants et des Acteurs de l'Économie Sociale – place les coopératives agricoles en situation de pionniers dans ce domaine complexe de l'évaluation de l'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. D'autres expériences et séminaires de réflexion tentent d'élaborer des outils souvent fondés sur le principe de l'analyse de grilles d'évaluation synthétiques.

223- L'évaluation par des grilles d'analyse synthétique

Parmi les méthodes destinées à tenter d'approcher l'utilité sociale des organismes de l'économie sociale et solidaire et surtout ses composantes non quantifiables et non monétaires, figurent les monographies établies lors des enquêtes sur le terrain. Plusieurs équipes de recherche du programme « Économie solidaire en région » ont ainsi élaboré des grilles d'évaluation, en particulier Maurice Parodi avec l'équipe du Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée³⁹ et Jean-Claude Gosset de Réseau 21. Ce dernier propose une étude sur « les critères d'appréciation de l'utilité sociale : une expérimentation sur le territoire du Hainaut-Cambrésis⁴⁰ » fondée sur des entretiens avec des organisations de l'économie sociale et solidaire. Pour mener à bien cette enquête, il a élaboré son questionnaire sur l'utilité sociale qui comporte quatre parties : identité et données générales de l'organisme, l'utilité sociale de la structure, une réflexion sur sept définitions de l'utilité sociale, une proposition de grille synthétique sur les critères de l'utilité sociale.

³⁹ Maurice Parodi, « Grille d'analyse commune », L'économie solidaire en Région PACA, mai 2002.

⁴⁰ Jean-Claude Gosset « Les critères d'appréciation de l'utilité sociale : une expérimentation sur le territoire du Hainaut-Cambrésis », Séminaire « L'utilité sociale et les bénéfices collectifs de l'économie sociale et solidaire : évaluations socio-économiques », coordination, animation et synthèse : Jean Gadrey, Rapport intermédiaire, mai 2002.

Il propose de déterminer les critères qui servent ou pourraient servir à évaluer l'utilité sociale de la structure concernée à partir d'une liste de critères d'évaluation de l'utilité sociale définis comme des « caractères, des propriétés observables et mesurables à l'aide d'indicateurs, permettant de formuler un jugement ».

Ces critères sont groupés en quatre thèmes : la dimension économique, l'efficacité sociale, l'utilité sociétale et les dimensions innovantes.

Pour chaque critère retenu, le responsable de l'organisation est invité à indiquer les indicateurs susceptibles de mesurer le critère, c'est à dire les outils de mesure des critères choisis. L'indicateur peut mesurer : la réalisation (la mise en œuvre de l'action), le résultat (les effets immédiats de l'action au regard des objectifs) et l'impact (les effets à moyen et long terme de l'action par rapport à sa finalité).

Les conclusions de ces enquêtes de même que celles du programme de recherche « Économie sociale et solidaire en région » sont en cours d'élaboration et apporteront des contributions importantes à la réflexion sur l'utilité sociale.

23 L'utilité sociale externe

Certaines activités économiques ont un caractère marchand mais engendrent de multiples effets collatéraux utiles à la société : insertion sociale et professionnelle, liens sociaux, convivialité, sécurité, amélioration du cadre de vie et de l'environnement, atmosphère culturelle ou festive, etc... qualifiés de « halo sociétal⁴¹ ».

Dans un « halo proche » pourrait figurer le fait que, sans l'économie sociale et solidaire, le service n'existerait pas, dans un halo plus lointain, plus impalpable, le projet associatif a « une visée de promotion et de socialisation de la personne humaine.⁴² » Plusieurs approches tentent d'évaluer cette utilité sociale externe, ce halo sociétal.

231-Une approche de l'utilité sociale par les externalités

Des chercheurs au CRIDA (Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie), proposent de mesurer la notion « d'utilité sociale » en tentant de chiffrer son impact en termes d'économies et de gains pour les pouvoirs publics. Leurs travaux portent sur les externalités positives des services de proximité et cherchent en quoi, en plus de la satisfaction qu'ils rendent à leurs usagers, les services de garde d'enfants et d'aide aux

⁴¹ Alain Lipietz, Rapport, op cit, 2001, p12

⁴² Guy Neyret, op cit, 2002.

personnes âgées engendrent des bénéfices pour l'ensemble de la collectivité.⁴³ Ces phénomènes d'interdépendance involontaire entre les activités de différents agents économiques peuvent avoir un caractère positif ou négatif et ont surtout été mis en évidence par les spécialistes de l'écologie. Une hypothèse centrale de cette étude est que « les externalités sont construites socialement » : les atteintes à l'environnement, aux Droits de l'Homme ou à la démocratie sont tolérées différemment dans le temps et dans l'espace. La perception des situations est variable d'un lieu à un autre et d'une période à une autre dans le même lieu. Cette variabilité rend très complexe l'évaluation des bénéfices collectifs correspondants. Selon ces auteurs, « les acteurs de l'économie sociale et solidaire concourent fortement à la construction sociale des externalités. En répondant à des besoins sociaux non couverts, en inventant de nouveaux services ou métiers, en favorisant des comportements d'entraide et de solidarités producteurs de lien social, en interpellant les élus dans la mise en œuvre de politiques publiques, les organisations sont productrices de compétences et de savoir-faire qui se diffusent et bénéficient à l'ensemble de la collectivité.⁴⁴ »

La méthodologie proposée consiste à identifier et valider les externalités puis de valoriser celles qui peuvent l'être. La méthode vise à évaluer le coût de référence (manque à gagner fiscal lié au travail au noir, montant des indemnités de chômage, prix d'une journée en maison de retraite ou en hôpital) et de calculer l'apport du service à la réduction des dépenses passives. Sont ensuite retranchées les aides publiques, subventions ou exonérations que touche l'initiative en particulier au titre de la création d'emplois.

Dans le cadre de l'accueil de la petite enfance et l'aide à domicile, les auteurs identifient 5 types d'externalités : la réduction des dépenses publiques, la réduction du travail au noir, l'accès à l'emploi et la formation des femmes, l'impact sur les dépenses sanitaires et sociales, la construction sociale d'un champ d'activités.

Lorsque la valorisation monétaire n'est pas possible, l'identification des éléments qualitatifs tentera de montrer l'importance de ces externalités.

Ces outils de comptabilisation et de valorisation en termes de coûts/avantages sont utiles s'ils sont conçus comme un élément parmi d'autres de la négociation sociale entre les pouvoirs publics et les organisations de l'économie sociale et solidaire qui peuvent ainsi valoriser leurs activités auprès des pouvoirs publics.

⁴³ Laurent Fraise et Laurent Gardin, « La mesure des externalités positives : l'exemple des services de proximité », Document préparatoire au séminaire « Utilité sociale et bénéfices collectifs de l'économie sociale et solidaire », 22 mai 2002.

⁴⁴ Laurent Fraise et Laurent Gardin, op cit, 2002, p3.

Cependant l'utilisation de ce concept d'externalité, issu de l'économie de marché, dans le cadre des recherches sur l'économie sociale et solidaire nécessite une grande vigilance car la Comptabilité nationale, tout comme l'économie standard, ne voit les externalités qu'en tant que dysfonctionnement du marché qui doit être corrigé par celui-ci ou, cas exceptionnel, par une intervention de l'État.⁴⁵ ». De plus, selon Jean Gadrey, « la plupart des externalités » envisagées semblent impossibles à monétariser.⁴⁶ » Il considère que ces méthodes néo-classiques coûts-avantages sont dépassées mais que « c'est un outil dont on aurait tort de se passer⁴⁷ » lorsque les externalités sont mesurables dans des conditions acceptables. Il préfère cependant une approche de l'utilité sociale par les bénéfices collectifs.

232- Une approche par les bénéfices collectifs

Les organisations de l'économie sociale et solidaire justifient leur existence et leur statut en particulier par leur capacité à produire des bénéfices collectifs dont Jean Gadrey propose une définition provisoire : au-delà de la production d'utilité individuelle, ces organisations produisent des « biens publics » (économiques, sociaux, environnementaux) dont « bénéficient » (sur un mode particulier) des collectifs de « non destinataires immédiats ». Ces « non destinataires immédiats » apprécient une telle production parce qu'ils y voient des avantages divers (qui peuvent être économiques mais qui portent le plus souvent sur la qualité de la société dans laquelle ils vivent). C'est cette seconde catégorie de bénéfices, et elle seulement, qui relève de la notion de bénéfices collectifs, et elle n'a de sens que par rapport à l'existence d'un groupe social plus ou moins influent de « non destinataires immédiats » manifestant une préférence pour ces « qualités sociales » (biens publics), qu'ils considèrent comme constitutives de leur propre « bien-être ».⁴⁸

Une typologie en six catégories est préconisée, rassemblées en deux groupes : l'un de type plus « économique » - le moindre coût collectif direct de certains services, la contribution indirecte à la réduction des coûts économiques divers, publics et privés et la contribution indirecte à la progression du taux d'activité et de formation professionnelle de certains usagers – l'autre de type plus « social » - la contribution au dynamisme économique et social des territoires, à leur attractivité et à leur qualité de vie collective, la contribution à la

⁴⁵ Dominique Méda, op cit, 2000, p59.

⁴⁶ Jean Gadrey, « Les bénéfices collectifs des activités de l'économie sociale et solidaire : une proposition, de typologie, et une réflexion sur le concept d'externalités », programme de recherche « L'économie sociale et solidaire en région », Secrétariat d'État à l'économie solidaire, Séminaire "L'utilité sociale et les bénéfices collectifs de l'économie sociale et solidaire : évaluations socio-économiques, 22 mai 2002,p11.

⁴⁷ Jean Gadrey, op cit, 2002p11.

⁴⁸ Jean Gadrey, op cit, 2002,p2.

réduction d'inégalités diverses jugées excessives et la contribution au capital social, à la démocratie de proximité et aux solidarités locales relationnelles.⁴⁹

233- Une approche territorialisée : l'importance des valeurs, de la culture, impliquer les acteurs

La complexité de chaque individu et à fortiori de la société, la diversité des croyances et des cultures semblent mettre hors de portée tout espoir de mesurer réellement la richesse. Chaque individu accorde une valeur différente à un même bien ou service et cette valeur est le plus souvent variable dans le temps chez un même individu. Évaluer la richesse apparaît donc comme une gageure, que ce soit au niveau d'un pays, d'un territoire ou d'une organisation. Cependant, « l'instrument n'est jamais totalement neutre.⁵⁰ » et laisser le PIB s'imposer comme seul critère de mesure ne permet pas de contester efficacement la priorité accordée à la production marchande considérée comme seule réellement créatrice de richesse, c'est laisser le champ libre à la thèse libérale dominante.

Hassan Zaoual nous met en garde contre cette hégémonie de la « science économique orthodoxe qui se veut pure et déterministe malgré les assauts du désordre et de la complexité de notre monde.⁵¹ » En effet, bien que censée satisfaire les besoins des êtres humains et malgré – ou à cause de - sa capacité fulgurante à produire des biens et des services, l'économie de marché n'est pas parvenue à éradiquer le chômage, la pauvreté ni l'exclusion. Par sa volonté d'autonomie par rapport aux autres sciences humaines, « notre discipline a été plutôt tentée par les illusions scientifiques de la formalisation mathématique et de la quantification en général.⁵² »

La théorie des sites symboliques développée par Hassan Zaoual propose une plus grande ouverture sur les autres sciences de l'homme et exerce ses principales critiques tant théoriques que pratiques sur cette chimère qui consiste à penser que l'on peut « séparer totalement l'univers économique et sa mécanique du reste de la société⁵³ »

En effet, « le bien-être est fondamentalement un construit social en ce sens qu'il ne peut être décrété par une seule et unique conception du monde, a fortiori par le produit national brut.⁵⁴ » Partout, les individus et leurs organisations éprouvent le besoin de produire

⁴⁹ Jean Gadrey, op cit, 2002,p3 à 8.

⁵⁰ Hassan Zaoual, « Principes d'économie de la proximité et du site », colloque PEKEA, septembre 2002, p21.

⁵¹ Hassan Zaoual, op cit, 2002, p7.

⁵² Hassan Zaoual, op cit, 2002, p3.

⁵³ Hassan Zaoual, op cit, 2002, p5.

⁵⁴ Boukhalfa Kherdjemil, Henry Panhuys, Hassan Zaoual, « Vers une nouvelle approche paradigmatique des dynamiques locales », in « Territoires et dynamiques économiques », Boukhalfa Kherdjemil, Henry Panhuys, Hassan Zaoual (s/d), L'Harmattan, 1998, p15

une identité individuelle et collective qui leur sert de repère pour les actions quotidiennes. Les sites sont des *boussoles sociales*. Pour agir efficacement dans telle ou telle direction, l'individu a besoin de croire. La croyance fonde la motivation qui, à son tour, guide l'action.⁵⁵

L'évaluation de la richesse est largement dépendante de ces croyances, de ces valeurs, de cette culture attachées au site. La notion de bien-être diffère selon les individus et le site auquel ils appartiennent ; même la notion de besoins fondamentaux est variable dans le temps et dans l'espace. Dans ces conditions il apparaît donc nécessaire d'associer les acteurs sociaux, « d'endogénéiser les procédures de l'évaluation [...] pour permettre aux acteurs de participer et de négocier les critères de l'évaluation.⁵⁶ » Les conflits peuvent ainsi être réduits et la motivation accrue.

Contrairement à la théorie qui postule que les phénomènes économiques répondent à des lois scientifiques valables en tout lieu et en tout temps, la théorie des sites propose un cadre souple et adaptable à la diversité des individus et des territoires.

Dans le site, on ne réduit pas la richesse aux activités économiques marchandes mais on l'étend à tout ce à quoi les acteurs de ce site accordent de l'importance et du sens : valeurs, normes, traditions. Quand on se limite à la mesure du quantitatif marchand, on ne peut proposer des solutions adaptées à l'hétérogénéité et à la complexité du site.

L'évaluation de la richesse a pour but de fournir des informations pertinentes pour alimenter la réflexion et les choix collectifs, le débat-public démocratique sur les choix de société. Cette évaluation permet de fixer des objectifs, d'en contrôler l'exécution et les résultats, mais aussi de mesurer le degré de satisfaction des acteurs du site et de modifier, d'adapter les stratégies. La souplesse permet de répondre à la diversité.

234- Utilité sociale et capital social

L'une des spécificités primordiales des organismes de l'économie solidaire est qu'ils produisent du lien social, il apparaît donc inévitable d'étudier les apports possibles de la théorie du capital social pour évaluer l'utilité sociale de l'économie solidaire et en particulier les travaux de Robert Putnam. Il définit le capital social comme « les caractéristiques de l'organisation sociale telles que les réseaux, les normes et la confiance sociale qui facilitent la

⁵⁵ Boukhalfa Kherdjemil, Henry Panhuys, Hassan Zaoual, op cit, 1998, p15.

⁵⁶ Khaled Louizi, « Projets et logiques d'acteurs : les dilemmes de l'évaluation de l'action collective », Communication au colloque « Europe-Méditerranée : vers quel développement ? », XIVèmes journées de l'Association Tiers-Monde, C.R.E.R.I., Université de Toulon et du Var, 27-29 mai 1998, p4

coordination et la coopération dans l'intérêt commun.⁵⁷ ». Ses recherches s'appuient sur une énorme base empirique et fournissent une batterie d'indicateurs plus ou moins prêts à l'usage⁵⁸, lorsque les statistiques existent. L'auteur élabore un indicateur synthétique à partir de quatorze indicateurs regroupés en cinq catégories : mesures de la vie organisée des communautés (dont le nombre d'organisations civiques et sociales pour 1000 habitants), mesures de l'engagement dans les affaires publiques (dont le taux de participation aux élections présidentielles), mesures du bénévolat, mesures de la sociabilité informelle, mesures de la confiance sociale.

La thèse de Robert Putnam fait l'objet d'une grande diffusion et a largement inspiré le rapport de l'OCDE en 2001, « Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social ». Appliquée à la société américaine, cette méthode en dresse un tableau bien sombre : la situation économique très favorable s'accompagne d'un mécontentement qui couve dans l'opinion publique : « les mesures d'évaluation du bonheur donnent en fait des chiffres inférieurs aujourd'hui à ce qu'ils étaient il y a une génération, lorsque le revenu réel par tête d'habitant s'élevait à peine aux deux tiers de son niveau actuel.⁵⁹ » Ainsi, les américains travaillent plus et consomment plus que jamais ils ne l'ont fait mais au détriment du temps passé les uns avec les autres dans des actions politiques ou civiques, des activités sociales organisées ou spontanées, et même à la table du dîner. Les chiffres des dépressions cliniques ont été multipliés par dix en l'espace de deux générations.

Ces changements représentent, d'un point de vue collectif, « une baisse du capital social américain⁶⁰ ». Ce capital social est constitué des réseaux existant au sein de la société et des règles de réciprocité et de confiance qu'ils engendrent – bref du degré de relation entre les gens. Le capital social a ainsi des effets sur la société, qui vont du bon fonctionnement des institutions politiques à la durée de vie des individus. Son déclin représente une menace pour la démocratie – et pour la qualité de vie des citoyens – tout aussi grave qu'une déperdition de capital physique ou financier.

Cependant les recherches sur le capital social méritent de nouveaux approfondissements car « les notions de capital social et de cohésion sociale sont floues, ambiguës⁶¹ » mais il serait dommage de les considérer a priori comme échappant à toute

⁵⁷ Robert D. Putnam, « Bowling Alone : Amerca's Declining Social Capital », *Journal of Democracy* 6 :1, Jan 1995. 65-78.

⁵⁸ Jean Gadrey, « Sur le livre de Robert Putnam, *Bowming Alone, The Collapse and Revival of American Community*, et sur son utilisation éventuelle dans un programme de recherches sur des indicateurs « macro-socio-économiques » alternatifs », Séminaire du Clersé, 8 novembre 2001.

⁵⁹ Robert D. Putnam et Thad Williamson, « Pourquoi les américains ne sont pas heureux, *Le Monde*, 2 novembre 2000.

⁶⁰ Robert D. Putnam, « Bowling Alone : Amerca's Declining Social Capital », *Journal of Democracy* 6 :1, Jan 1995. 65-78.

⁶¹ Jean Gadrey, op cit, 8 novembre 2001, p10.

possibilité d'évaluation et de mesure sur la base d'indicateurs multiples : Putnam fournit sur ce plan de nombreuses pistes.

24- Le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté ou BIP 40

Le BIP 40 est un Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté particulièrement symbolique de l'apport innovateur du mouvement associatif dans la recherche d'indicateurs alternatifs au dogme du PIB et plus largement, dans la nécessaire évolution de notre conception de la richesse.

En effet, le BIP 40 – ainsi baptisé par dérision du C.A.C. 40 - est élaboré par un réseau d'associations issu des rencontres de militants associatifs, syndicalistes et de chercheurs lors de l'occupation d'un immeuble de la rue du Dragon à Paris par l'association Droit Au Logement (D.A.L.), au milieu des années quatre-vingt-dix. Ce Réseau d'Alerte sur les Inégalités (R.A.I.), regroupe entre autres le D.A.L., Agir contre le chômage, Droits Devant, C.E.R.C.-association ainsi que des chercheurs comme Catherine Levy (qui anime le réseau avec Jacques Ténier), Pierre Concialdi de l'I.R.E.S., (Institut de Recherches Économiques et Sociales), Thomas Coutrot (Économiste à la DARES, service des études du Ministère des affaires sociales, du travail et de l'emploi) et Pierre Volovitch.

Le BIP 40 est construit à partir de soixante séries statistiques regroupées en six champs qui tentent de couvrir les différents aspects du bien-être des individus et de la qualité de la société dans laquelle ils vivent : emploi et conditions de travail (taux de chômage, part des chômeurs indemnisés...), revenus et pauvreté (part de la population vivant des minima sociaux, part des revenus financiers...), santé, logement, justice, éducation.

Une fois les données disponibles collectées, l'élaboration de l'indice synthétique comporte nécessairement une part importante de subjectivité dans le choix des indicateurs retenus et le poids accordé à chacun d'eux mais les affinements ultérieurs atténueront les imperfections. La méthodologie retenue pour procéder à l'agrégation des données s'inspire des travaux du Programme de Nations Unies pour le Développement à propos de l'I.D.H., elle comporte deux étapes :

- dans un premier temps, chaque série de base (par exemple le taux de chômage) est normalisée sur un intervalle commun variant de 0 à 10. Une note de 0 est accordée à la valeur de l'indicateur qui correspond à la valeur la plus basse observée sur la période (le plus faible degré d'inégalité) et inversement, une note de 10 est accordée à la valeur de l'indicateur qui correspond à la valeur la plus haute (celle qui traduit le plus

fort degré d'inégalité). Sur cet intervalle de 0 à 10, les valeurs des séries de base sont ensuite normalisées.

- dans un second temps, on procède à l'agrégation des indices normalisés ainsi obtenus en accordant à chacun d'eux un certain poids.

En effectuant la somme pondérée des ces indices normalisés, on aboutit ainsi à un indice agrégé qui traduit la tendance observée année après année dans l'évolution des inégalités et de la pauvreté.⁶² La valeur de l'indicateur n'a pas de signification précise. Ce sont surtout ses variations qui sont significatives. Une hausse du BIP 40 traduit un accroissement des inégalités et de la pauvreté tandis qu'une baisse reflète le mouvement inverse

Le BIP 40 apporte donc une nouvelle vision de la société, différente de celle, marchande et productiviste, qui est véhiculée par le PIB. Les inégalités et la pauvreté ne peuvent certainement pas se résumer à un chiffre, il y a des réalités et des souffrances intimes qu'aucun chiffre ne parviendra jamais à saisir, explique Pierre Concialdi mais les chiffres dont nous abreuvons les médias façonnent notre représentation des problèmes sociaux. Ils focalisent l'attention sur certains phénomènes et en occultent d'autres. Ne pas proposer au débat public d'indicateurs pertinents sur des thèmes aussi importants que les inégalités et la pauvreté, c'est laisser, de fait, la voie libre aux représentations dominantes⁶³.

Grâce à ce nouveau baromètre, les associations du Réseau d'Alerte sur les Inégalités apportent donc une contribution décisive au débat actuellement intense autour de moyens alternatifs pour appréhender la richesse et le bien-être. Les citoyens soucieux de vivre dans une société moins inégalitaire pourront ainsi agir plus efficacement auprès des décideurs, les amener à fixer des objectifs et à prendre les décisions appropriées. Les organisations de l'économie solidaire pourront aussi innover et s'inspirer du BIP 40 pour mieux faire reconnaître leur apport de richesse à la collectivité.

Les associations participent activement à la mise au point de ces indices alternatifs qui sont déterminants pour le renforcement de l'économie solidaire et pour mettre l'économie au service des êtres humains.

⁶² « BIP 40, la méthodologie en bref », www.cerc-association.org

⁶³ Vincent Marcus et Guillaume Duval (Dossier préparé par), en partenariat avec le RAI, « Une réponse au CAC 40 », Alternatives économiques n°202, avril 2002, p48

Conclusion

Malgré l'évolution de notre représentation de la richesse, celle-ci est donc encore largement faussée par la priorité accordée à la production marchande, quantifiable et monétaire. Notre Comptabilité nationale reste un outil très imparfait qui conforte le système économique et social en place. Elle n'incite pas les acteurs sociaux à adopter des comportements respectueux des contraintes sociales et écologiques.

La reconnaissance de l'utilité sociale des associations et des autres organismes de l'économie solidaire se heurte aux difficultés de définition et de mesure que la recherche n'a pas encore réussi à résoudre. Cependant, le P.I.B. et la croissance sont des indicateurs universellement respectés malgré les multiples imperfections de leur système de calcul : les partisans d'une économie plus sociale et solidaire sont donc fondés à élaborer d'autres outils non sans rigueur mais sans complexe, sans craindre la critique.

Les indicateurs synthétiques ont ouvert la voie pour les chercheurs et praticiens du mouvement associatif et de l'économie sociale et solidaire. Ces travaux contribuent ainsi à une démarche innovante qui permet de démystifier les références dominantes et marchandes. Ils participent aussi au réencastrement de l'économie dans le social et à l'émergence d'une conception innovante de la richesse dans le cadre d'une société plurielle, plus humaine et plus solidaire.